

Personnel de l'Etat : transparence ! (no 5)

La présente question écrite est déposée suite au refus de la motion no 1168 par le Parlement jurassien lors de la séance du 1^{er} février 2017.

Elle vise à assurer une complète transparence sur la composition du personnel de l'Etat.

Ainsi, pour les mois de janvier, février et mars 2018, il est demandé au Gouvernement de nous fournir les renseignements suivants.

- Combien de postes ont été mis au concours ?
- Quelle est la provenance géographique des personnes engagées (domiciliation : Jura, district, autre canton ou étrangère) ?
- Quel est le nombre de postulations pour chaque mise au concours ? Quelle est la provenance géographique des postulants (domiciliation : Jura, district, autre canton ou étrangère) ?
- Quelle est la composition du personnel de l'Etat, à la fin de chaque mois concerné, au niveau du nombre d'employés et de la domiciliation (Jura, district, autre canton ou étrangère) ?

Delémont, le 31 janvier 2018

L'auteur

Yves Gigon